

Arrêté de jury relatif aux concours communs de Secrétaire Administratif interne

Session 2022

Le recteur de l'académie de Dijon et le préfet de la région Bourgogne- Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Vu** le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;
- Vu** l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
- Vu** l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du 25 janvier 2011, modifié par l'arrêté du 1er décembre 2014, fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRÊTENT

Article 1 : le jury chargé de juger les épreuves du concours interne commun de secrétaire administratif, organisé au titre de la session 2022, est composé comme suit

Président de jury : MEUNIER Laurent, Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rectorat, Dijon

Vice-présidente de jury : PROST Charlène, Directrice des services de greffes, Ministère de la justice, Dijon

Membres de jury :

BAUDOT BEAUVAIS	Laurence	Secrétaire administrative	Université de Bourgogne	Dijon
BERGEOT	Aurore	Secrétaire administrative	DSDEN	Dijon
BONNET	Bernard	Secrétaire administratif	Rectorat	Dijon
CHOQUET	Wilfried	Attaché d'administration	Collège les Lentillères	Dijon
COMMUNAUDAT-HUDELOT	Caroline	Attachée d'administration	Université de Bourgogne	Dijon
CONSTANTIN	Delphine	Secrétaire administrative	Rectorat	Dijon
CUENIN	Nicolas	Ingénieur d'études	Université de Bourgogne	Dijon
DAGNET	Céline	Secrétaire administrative	Collège A. Billaut	Nevers
DELCUZE	Christelle	Attachée d'administration	Cité scolaire M. Genevoix	Decize
DOYON	Géraldine	Personnel de direction	Lycée Clos Maire	Beaune
DURUPT	Sylvie	Attachée d'administration	EREA	Dijon
FULON	Aline	Attachée principale	Université de Bourgogne	Dijon
GAUTHEY	Sébastien	CASU	Préfecture de Côte d'Or	Dijon

GENTILS	Christelle	Secrétaire administrative	Collège la Chenevière	Ancy le Franc
HASS	Christian	CASU	Préfecture du Doubs	Besançon
JOBARD	Jean-Luc	Technicien	Préfecture de Côte d'Or	Dijon
MARSIGAGLIA	Thierry	Attaché principal	Ministère de l'Écologie	Dijon
MONTCHAUD	Annick	Personnel de direction	Collège	Gueugnon
POEYMIROU	Muriel	Attachée d'administration	Collège V. Hugo	Lugny
POITOUX	Véronique	Secrétaire administrative	Université de Bourgogne	Dijon
REBY TELLIER	Isabelle	Professeure	Collège P. Fort	Is/Tille
ROS	Mélissa	Personnel de direction	Collège de Courson	Auxerre
ROSSELOT	Nathalie	Attachée d'administration	Ministère de l'Écologie	Dijon
URBAIN	Xavier	Ingénieur d'études	Université de Bourgogne	Dijon
VAGNIOT	Stéphane	Technicien	Préfecture de Côte d'Or	Dijon
VIGNERON	Philippe	Secrétaire administratif	Université de Bourgogne	Dijon
VINOT	François	Attaché d'administration	Préfecture du Doubs	Besançon
VIRTON	Noémie	Secrétaire administrative	Collège R.Doisneau	Chalon/Saône

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 11 avril 2022

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,

Le recteur de l'académie de Dijon,

Signé

Signé